



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2019

Convocation du 21 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le cinq décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie d'Yerville sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire.

Etaient présents : A. TRASSY-PAILLOGUES, Maire, Ph. FERCOQ, Adjoint, O. NEUFVILLE, Adjoint, D. COLLARD, Adjoint, J-P. CHAUVET, Adjoint, J-J. DEMARES, F. HERVIEUX, J-P. DEVAUX, L. HANGARD, I. LOMO, T. LOUVEL, S. MONNIER, B. LEBOURG, D. DESWARTE, B. LEMAITRE, B. MATTON Conseillers Municipaux.

Etaient absents-excuses : D. JOSEPH et S. PROUILLET-LEPLAT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : J-P. CHAUVET

Secrétaire auxiliaire : M. COLLIN

Alfred TRASSY-PAILLOGUES procède à la lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la présente réunion.

DELIBERATIONS

2019-76 DISPOSITIF PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire laisse la parole au Capitaine HALLOUIN et à l'Adjudant-Chef DALMASO, représentants de la Gendarmerie Nationale.

Ces derniers exposent au Conseil Municipal le dispositif « participation citoyenne » qui vise à :

- Développer auprès des habitants une culture de prévention de la délinquance
- Favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité étatiques, les élus locaux et la population
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Des citoyens référents choisis sur la base du volontariat, à titre bénévole, effectueront des signalements auprès des forces de sécurité publique et/ou des élus.

Ce dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole entre le Préfet, le Maire et les forces de sécurité de l'Etat.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »

Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le Préfet et le représentant des forces de sécurité de l'Etat.

2019-77 CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après le vif succès du concours d'animaux de boucherie du 9 mars 2019, décide de le reconduire le samedi 29 février 2020 à partir de 9 heures 30 sur la Place du Marché d'Yerville sous une configuration identique, avec une exposition de matériel agricole et une dégustation de viande cuite au feu de bois qui viendront agrémenter la manifestation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à régler toutes les dépenses engendrées par cette manifestation et sollicite auprès de Monsieur le Président du Département l'attribution d'une subvention.

2019-78 TARIFS MARCHE ET FETE FORAINE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Garnier, placier, a pris sa retraite le 1^{er} novembre dernier.

Afin de redynamiser le marché hebdomadaire et que de nouveaux étalagistes s'installent sur ce dernier, Monsieur le Maire propose la gratuité des emplacements jusqu'au 31 mai 2020 inclus.

A compter du 1^{er} juin 2020, monsieur le maire propose les tarifs suivants :

- le prix du mètre linéaire est fixé à 0.50 € sur une profondeur de 3 mètres pour les étalagistes étant présents toute l'année (un état de présence sera effectué chaque semaine)
- le prix du mètre linéaire est fixé à 1.00 € sur une profondeur de 3 mètres pour les étalagistes occasionnels

Un titre de recettes sera émis chaque début de mois pour le mois échu

Pour les fêtes foraines (foire de juillet et novembre) les tarifs sont fixés de la façon suivante :

- Forain le M² par jour de fonctionnement : 0.60 €

Un titre de recettes sera émis en début de fête foraine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la gratuité des emplacements jusqu'au 31 mai 2020 inclus,
- Accepte la mise en place des tarifs suivants :

- o 0.50 € du mètre linéaire sur 3 mètres de profondeur pour les étalagistes présents toute l'année
- o 1.00 € du mètre linéaire sur 3 mètres de profondeur pour les étalagistes occasionnels
- o 0.60 € par m² par jour de fonctionnement pour les forains lors des foires de juillet et de novembre
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à émettre les titres correspondants.

2019-79 CENTRE DE LOISIRS DE FEVRIER 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances de Février du 17 au 28 février 2020.

- à solliciter auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale l'habilitation d'ouverture des centres :

- Dans l'Espace Jean d'Ormesson pour les 3 – 7 ans
- Dans l'Espace Jacques Lémery pour les 8 – 11 ans
- Dans les locaux de l'Espace Delahaye pour les adolescents.

- au recrutement d'animateurs titulaires du BAFA ou non titulaires (mais âgés de plus de 18 ans) (20% possibilité) rémunérés suivant l'indice de base de la Fonction Publique Territoriale et en fonction des heures effectuées,

- à verser une gratification par animateur stagiaire à hauteur de 30 € par journée de centre de loisirs. Un état détaillé de présences des animateurs sera dressé par la directrice du centre.

Aussi, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'exécution du projet éducatif présenté
- sollicite auprès de Monsieur le Directeur de la CAF l'attribution de la prestation de service et autorise Monsieur le Maire, Mesdames ou Messieurs les Adjoints à signer la convention à intervenir.
- fixe les tarifs suivants :

| TARIFS | | YERVILLE | Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Communes extérieures |
|---------|-----------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| SEMAINE | 5 Journées complètes repas inclus | 47 € | 58 € | 74 € |

| | | | | |
|--|---------------------------------------|------|------|------|
| | 1 journée complète repas inclus | 13 € | 16 € | 21 € |
|--|---------------------------------------|------|------|------|

La direction sera assurée par Séverine GEST, Julien LESEIGNEUR et Magali MORON, Titulaires du B.A.F.D.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au fonctionnement des régies de recettes et de dépenses et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à encaisser toutes recettes et à régler toutes dépenses ne rentrant pas dans le cadre des régies ainsi qu'à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement du centre.

2019-80 ACCUEIL DE LOISIRS DE PAQUES 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- à l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances de Pâques du 14 au 24 avril 2020.

- à solliciter auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale l'habilitation d'ouverture des centres :

- Dans l'espace Jean d'Ormesson pour les 3 – 7 ans
- Dans l'Espace Jacques Lémery pour les 8 – 11 ans
- Dans les locaux de l'Espace Delahaye pour les 12 – 16 ans.

- au recrutement d'animateurs titulaires du BAFA ou non titulaires (mais âgés de plus de 18 ans) (20% possibilité) rémunérés suivant l'indice de base de la Fonction Publique Territoriale et en fonction des heures effectuées,

- à verser une gratification par animateur stagiaire à hauteur de 30 € par journée de centre de loisirs. Un état détaillé de présences des animateurs sera dressé par la directrice du centre.

Aussi, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à l'exécution du projet éducatif présenté

- sollicite auprès de Monsieur le Directeur de la CAF l'attribution de la prestation de service et autorise Monsieur le Maire, Mesdames ou Messieurs les Adjoints à signer la convention à intervenir.

- fixe les tarifs suivants :

| TARIFS | | | | |
|---------|-----------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| | | YERVILLE | Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville | Communes extérieures |
| SEMAINE | 5 Journées complètes repas inclus | 47 € | 58 € | 74 € |
| | 4 journées complètes repas inclus | 37 € | 46 € | 59 € |
| | 1 Journée complète repas inclus | 13 € | 16 € | 21 € |

La direction sera assurée par Séverine GEST, Julien LESEIGNEUR et Magali MORON, Titulaires du B.A.F.D.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au fonctionnement des régies de recettes et de dépenses et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à encaisser toutes recettes et à régler toutes dépenses ne rentrant pas dans le cadre des régies ainsi qu'à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement du centre.

2019-81 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un recrutement pour le service administratif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création, à compter du 3 février 2020, d'un poste d'adjoint administratif territorial, dont la durée hebdomadaire de service sera de 17.5 heures. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement dudit agent.

2019-82 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un recrutement pour le service administratif.

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création, à compter du 12 mars 2020, d'un poste d'adjoint administratif territorial, dont la durée hebdomadaire de service sera de trente-cinq heures. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement dudit agent.

2019-83 DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Par délibération en date du 20 novembre 2014, Catherine CREVON a été désignée pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du collège Henri de Navarre.

Catherine CREVON ayant démissionné de ses fonctions, démission acceptée en date du 14 mars 2019 par Madame la Préfète, Alfred Trassy-Paillogues propose au Conseil Municipal de désigner Jean-Pierre CHAUVET pour la remplacer comme délégué titulaire au conseil d'administration du collège d'Yerville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Jean-Pierre CHAUVET comme délégué titulaire au Conseil d'Administration du collège.

2019-84 SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE AU PARTAGE DE MOYENS ET DE PERSONNEL

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune d'Yerville, la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville ont la possibilité d'effectuer un partage de moyens et de personnel afin de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement pour l'entretien des sites dont ils assurent la gestion.

Les sites concernés sont :

- Pour la commune d'Yerville :
 - o Les pelouses du CRJS
 - o Les pelouses des stades municipaux
 - o L'atelier municipal des services techniques
- Pour la Communauté de communes :
 - o Les zones d'activités
 - o Les crèches multi-accueil
- Pour le syndicat :
 - o Ouvrages d'épuration des eaux usées
 - o Ouvrages de captage, traitement et stockage de l'eau potable

Ainsi, des agents et des moyens techniques sont mis à disposition par chaque structure.

Afin d'organiser au mieux ce partage de moyens et de personnel, une convention tripartite doit être signée entre la commune d'Yerville, la Communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Yerville.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention au nom de la commune d'Yerville.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Alfred TRASSY-PAILLOGUES, maire, à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

2019-85 DEMANDE D'ADHESION A LA FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX 76

Monsieur le Maire rappelle que l'Espace Delahaye (centre social d'Yerville) adhère au Réseau 76 des centres sociaux ; ce dernier se transforme et devient Fédération des Centres Sociaux 76

L'objectif de cette fédération est de favoriser le développement des centres sociaux et de les représenter auprès des pouvoirs publics, elle apporte un appui technique auprès des centres sociaux, en termes de formation, gestion, information et communication.

L'adhésion est de 0.5 % du budget global du centre social soit 2 200.00 €. Cette somme, inscrite dans le budget global, sera financée à hauteur de 1 144.00 € par la CAF.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2019-86 TRAVAUX DE RENFORCEMENT RUE JACQUES FERNY

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Renfo-2019-0-76752-M2678 » et désigné « rue Jacques Ferny » dont le montant prévisionnel s'élève à 118 320.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 0.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 0.00 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2019-87 TRAVAUX D'EXTENSION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC QUARTIER SUD 4

Alfred TRASSY-PAILLOGUES présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire « Ext+EP-2017-0-76752-M78 » et désigné « Quartier Sud phase 4 » dont le montant prévisionnel s'élève à 281 674.02 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 32 453.62 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,

- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 32 453.62 € TTC,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

2019-88 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Société FREE MOBILE envisage l'implantation d'un pylône sur une parcelle de la ZAC Sud d'une surface de 60 m².

Afin de formaliser cette implantation, il est proposé la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la société Free Mobile et la commune d'Yerville

Cette convention conclue pour une durée de 12 années à compter de la date de signature sera renouvelable par tacite reconduction par période de 6 ans.

Une redevance annuelle d'un montant de trois mille (3000) euros sera versée par Free Mobile au 1^{er} janvier de chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité., décide d'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Alfred TRASSY-PAILLOGUES précise, concernant l'inauguration du groupe scolaire Jules Guéville, que selon les dires de la psychologue de l'école qui œuvre dans vingt-quatre établissements, celui de Yerville est le plus performant et le plus fonctionnel.

Thierry LOUVEL dresse un point sur le collège. Tous les lots ont été attribués. Les ordres de service seront donnés le 6 janvier 2020 et le début des travaux est prévu pour le 6 mars 2020. Les travaux réalisés par Enedis seront terminés au plus tard le 15 février 2020. Alfred TRASSY-PAILLOGUES précise à ce sujet qu'aucun retour n'a été fait sur ce qui a été trouvé lors des fouilles archéologiques.

Il informe les conseillers municipaux des remerciements reçus par la commune : la FNATH remercie la commune d'Yerville pour l'octroi d'une subvention et Bertrand Bellanger a adressé ses remerciements pour l'inauguration de la place Jacques Chirac. Alfred TRASSY-PAILLOGUES indique que Logeal embellit les locaux de la salle des lilas avec 600 000 euros de travaux réalisés sur la base d'un prêt sur 20 ans à loyer constant.

Il indique que la MSAP d'Yerville et la MSAP de Doudeville seront labellisées Maison France Service au 1^{er} janvier 2020.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES précise que l'inauguration du carrefour de la ZAC a eu lieu ce jour le 5 décembre 2019.